

UNION SYNDICALE C.G.T

Syndicat C.G.T-ASPS des Services Parisiens

19, rue du Renard

75004 Paris.

Janvier 2012

Le Parvis sous Surveillance...



16 Décembre 2011...

Rassemblement devant l'Hôtel de ville...

Correspondants de nuit...

**Quand la Mairie de Paris fait de la
surenchère médiatique... (page3).**

CGT-ASPS

PARUTION JANVIER 2012

1 euro.

Edito...

Le mot du secrétaire général...

Cher(e)s syndiqué)s,

Je voulais, tout d'abord, au nom de l'ensemble du syndicat CGT-ASPS, vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette année 2012. Que cette année apporte à vos familles santé et bonheur.

L'année qui commence, nous annonce encore de multiples combats à mener afin de préserver nos acquis et de défendre nos droits.

Nous continuerons, bien sûr, à travailler sur les différents dossiers traités en 2011 (correspondants de nuit, prime de nettoyage, prime de panier, défenses du personnel...).

De plus, les échéances électorales approchent « à grands pas » et je ne peux que vous conseiller de vous exprimer lors de ce moment important pour notre démocratie...

Comme vous pouvez le constater nous avons modifié la couverture de votre journal « Le Parvis sous Surveillance », nous tenions, en effet, à vous offrir cette nouvelle formule qui nous semble plus attrayante.

Je tenais également à vous rappeler que ce journal vous appartient et que toutes vos idées d'articles ou autres seront utiles à l'amélioration de ce support important de l'activité syndicale (cgtasps.propa.@gmail.com).

Bien-être et liberté !!!

GARAULT Patrick.

Sommaire...

Correspondants de nuit... Quand la Mairie de Paris fait de la surenchère médiatique... : Page 3

Un lieu public à la mémoire D'Ilan HALIMI : Page 4
Les 27 de Châteaubriant, la CGT a payé un lourd tribut... : Page 4

Missions Urgences Sociales : Page 5

Les aménagements médicaux seraient indésirables dans certains services ! : Page 6
Sommet Social du 18 janvier 2012... Un rendez-vous pour quoi faire ??? : Page 6

Bilan des signalements établis au registre hygiène et sécurité par notre syndicat... : Page 7

Travailler plus pour gagner plus ??? Quand les fonctionnaires arrondissent leurs fins de mois dans le privé... Page 8

Droit syndical, tracts et journaux... : Page 9

L'administration profite de l'isolement des Agents d'Accueil et de Surveillance sur leurs lieux de travail pour mieux les exploiter... Page 10

Infos... Page 11

Expression libre... Page 12

« Le Parvis sous Surveillance »

Directeur de publication : GARAULT Patrick.

Responsable de la rédaction : GARAULT Davy.

*Rédacteurs : LAMAIRE Thierry – HAMELIN Jean-Claude –
RAKA Benjamin*

*Edité par l'Union Syndicale CGT des Fonctionnaires et des Salariés des
Services Publics Territoriaux de Paris, actifs et retraités.
3, rue du Château d'eau – 75010 Paris –*

Création du journal : Janvier 2010.

Dépôt légal : avril 2010.

ISSN : 2109-4225

CPPAP : 0315S08321

Correspondants de nuit : Quand la Mairie de Paris fait de la surenchère médiatique...

Le Maire de Paris crée en 2004 une spécialité « Médiation sociale » au sein du corps de métier d'agent d'accueil et de surveillance, piloté par la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP)...

Dès les premiers mois, les médias s'intéressent aux correspondants de nuit (CDN), fermement soutenus par la DPP, ils vont dresser un portrait qui est bien loin de la réalité et du quotidien vécu par les agents... Profondément muselés dans leur liberté d'expression, le personnel des CDN ose aujourd'hui s'exprimer ouvertement concernant leurs conditions de travail au quotidien.

Ils précisent qu'ils effectuent des missions de police de proximité suite au désengagement de ces derniers par M. SARKOZY !!! Ils n'ont pourtant aucune autorité reconnue et effectuent trop souvent leur travail avec la peur au ventre, leur hiérarchie n'hésitant pas à leurs confier des missions parfois dangereuses dans des quartiers reconnus sensibles. Et ceci, malgré que leur règlement d'emploi précise bien qu'ils ne sont ni policiers, ni vigiles, ni pompiers ou travailleurs sociaux...

Pourtant, Madame Myriam EL KHOMRI précise qu'ils sont « les yeux et les oreilles » de la Ville de Paris...

Cela veut dire quoi ??? Passer pour des « indics » envers une population défavorisée et ceci dans le but de faire plaisir à une autre population ???

Comment inspirer confiance en agissant de la sorte ???

Les correspondants de nuit se voient régulièrement confier des missions à la limite de la légalité... En effet, on leurs demandent d'entrer des bâtiments privés lorsqu'il y a du tapage nocturne, de comptabiliser les prostituées, de localiser les toxicomanes, de signaler les rassemblements de jeunes, ... Et tout ceci met en péril trop souvent leur sécurité, certains agents ont même été menacés de mort lors de missions de ce genres !!!

Qu'attend la Mairie de Paris ??? Un drame ??? Il n'est pas étonnant que les CDN aient le sentiment d'être « les Renseignement Généraux » de la Ville de Paris...

Madame EL KHOMRI précise le 18 juillet 2011 lors d'une interview d'Adèle PONTICELLI:

« La Mairie de Paris n'a pas de pouvoir de police mais il nous semblait utile de réoccuper l'espace public dans les quartiers les plus populaires... »

Les correspondants de nuit permettent ainsi de lancer des actions de verbalisation par d'autres services...

C'est une véritable plus-value et même si ça prend parfois du temps, il y a toujours une action derrière ».

Tout est dit... La Mairie de Paris aurait-elle décidé de ce munir d'une police de proximité sans en porter le nom ??? Au risque de mettre délibérément le personnel CDN en danger ???

Leur hiérarchie ne semble pas écouter les CDN et leur demande parfois d'intervenir auprès de publics susceptibles d'être armés et ceci, alors qu'ils ne possèdent aucun moyen de défense...

La spécialité AAS médiation sociale a une spécificité qui paraît très ambiguë et les agents ont très souvent le sentiment d'empiéter sur le travail de la police.

Ils sont en mal de reconnaissance, ils réclament une revalorisation de leur corps de métier, une mise en sécurité de leur profession ainsi qu'un passage immédiat à l'échelle 4.

Malgré une mobilisation devant l'Hôtel de Ville le vendredi 16 décembre 2011 et un boycott majoritaire des élus du personnel en Comité Technique Paritaire de la DPP, la Mairie de Paris semble rester passive à la colère des CDN, même si celle-ci a conscience que les correspondants de nuit exercent un métier difficile...

Le syndicat CGT-ASPS préférerait parler de « missions impossibles » où les faux-semblants riment avec « vitrine parisienne »... Tout ceci à des fins électorales ???

Surtout lorsque la DRH signifie que si les CDN ne peuvent mener à bien leurs missions... Autant mettre fin à leur spécialité... Plutôt choquant comme propos...

Quoi qu'il en soit, M. Bertrand DELANOE, les correspondants de nuit sont décidés à aller jusqu'au bout, sans une revalorisation immédiate de leur corps de métier, ils n'hésiteront pas à médiatiser leur situation afin d'établir la vérité sur leur corps de métier et sur les missions qui leurs sont confiées !!!

TL.

Un lieu Public à la mémoire d'Ilan Halimi.

Le conseil de Paris a délibéré en mémoire d'Ilan Halimi en donnant son nom au Square situé rue de Fécamp 12^{ème} arrondissement de Paris, la conseillère municipale Karen Taïeb souhaitait que la mémoire d'Ilan Halimi soit honorée dans le 12^{ème} arrondissement, lieu de naissance d'Ilan où il vivait avec sa mère et sa sœur.

Le jardin qui lui est dédié est un espace vert de la Ville de Paris, crée en 1975 qui jusqu'ici s'appelait simplement le jardin du 54, rue de Fécamp.

Le jardin est d'inspiration maritime, en référence au port de Fécamp, avec des murs qui ressemblent à des digues et une végétation de bord de mer.

***Ilan Halimi mort pour rien,
juste par la bêtise humaine.***

Ilan Halimi a été séquestré et exécuté par une bande de sauvages, souvenons nous de cette sordide affaire qui a défrayé la chronique des journaux lors de cette année 2006.

Ilan Halimi alors âgé de 23 ans est enlevé dans la nuit du 20 au 21 janvier 2006 afin d'obtenir une rançon, il avait été séquestré et torturé pendant trois semaines dans une cité de Bagneux, retrouvé agonissant le long d'une voie de chemin de fer de l'Essonne, le 13 février il était mort lors de son transfert à l'hôpital.

**Ilan signifie arbre en hébreu,
symbole emblématique pour
donner son nom à un jardin.**

A.M

Les 27 de châteaubriant, la CGT a payé un lourd tribut..

Ils sont 27 ouvriers, instituteurs, étudiants, pêcheurs ou députés. Le 22 octobre 1941 dans la clairière des sablières, près de Nantes. Ils sont exécutés par les nazis, après désignation par le gouvernement de Vichy. Ils sont morts parce que syndicalistes, communistes, résistants. Morts en regardant leurs assassins dans les yeux en chantant « la Marseillaise ». Parmi eux, Guy Môquet, 17 ans, le soir même, le maréchal Pétain appelle les français à aider la justice en dénonçant les résistants.

Ne les oublions pas.

Granet Désiré : 37 ans secrétaire général de la fédération CGT des papiers cartons.

Michels Charles : 38 ans député de la seine, secrétaire de la fédération CGT des cuirs et peaux.

Poulmar'ch Jean : 31 ans secrétaire général de la fédération CGT des produits chimiques.

Timbaud Jean-Pierre : 31 ans secrétaire général de la fédération CGT des métaux.

Vercruysse Jules : 48 ans secrétaire de la fédération CGT du textile.

Hommage à nos camarades.



Mission Urgences Sociales

La Mission d'urgences sociales a pour mission de trouver des solutions rapides de mise à l'abri des agents confrontés à des situations d'exclusion et de perte d'hébergement, dans le respect de la confidentialité et des informations partagées.

Dans ce cadre, la Mission d'Urgences Sociales (MUS) s'engage à :

- 1°) Mettre à l'abri, dans un hôtel, le jour même tout agent de la ville de Paris en rupture d'hébergement, ceci après une première évaluation de sa situation.*
- 2°) Evaluer dans les 3 semaines, par l'assistante sociale, la situation de l'agent afin de décider de la poursuite ou non du maintien à l'hôtel.*
- 3°) Evaluer, conseiller et suivre la situation sociale de l'agent hébergé de manière régulière.*
- 4°) L'accompagner vers un relogement définitif ou transitoire (foyer jeunes travailleurs, résidence sociale, maison relais,...).*
- 5°) L'orienter si besoin vers une prise en charge (médicale, psychologique, sociale, juridique,...).*
- 6°) Informer l'agent sur son dossier de demandeur de logement.*

Dans ce cadre, l'agent pris en charge par la MUS s'engage à :

- 1°) Respecter le règlement intérieur hôtelier.*
- 2°) Payer la nuitée en cas de non-présentation à l'hôtel suite à une réservation.*
- 3°) Se présenter aux rendez-vous prévus avec l'assistante sociale.*
- 4°) Signaler tout changement de situation familiale (présence d'un tiers à l'hôtel par exemple).*

Ainsi que tout changement professionnel (fin de contrat).

5°) Prévenir la MUS de toute absence de plus de 48 heures à l'hôtel.

6°) Payer une contribution (participation) financière mensuelle établie par l'assistante sociale suivant la situation financière.

7°) Consulter le médecin de la MUS en cas de comportement inadapté ou de non-respect des consignes de l'hôtel.

8°) Répondre à toutes propositions de logement reçues.

En cas de non-respect des ses engagements, un contrat personnalisé pourra être proposé à l'agent avec une nouvelle évaluation dans le 6 mois.

Ou bien une fin de prise en charge pourra être décidée par l'équipe MUS.

Tout refus non motivé de relogement entraînera la fin de la prise en charge hôtelière.

Coordonnées...

Numéro d'urgence : 01 42 76 79 79.

Réseau interne de la Mairie de Paris :
679 79.

Chargée de la mission : Claude Boucher
01 42 76 41 44.

Assistante : Alessandra Longo
01 42 76 47 04.

Assistante sociale : Joëlle D'Aietti
01 42 76 49 64.

Médecin : Dr Marie-Laure Bry
01 42 76 46 04.

Accompagnatrice : Céline Espargilhe
01 42 76 40 64.

TM.

Les aménagements médicaux seraient indésirables dans certains services !

Le but de l'aptitude médicale à un poste de travail est de vérifier que :

- l'agent n'est pas atteint d'une maladie physique ou mentale pouvant présenter un danger pour ses collègues,
- le poste de travail n'altère pas la santé de l'agent.

Ainsi, ce n'est pas l'agent qui doit s'adapter au poste mais c'est le poste qui doit être adapté à l'agent.

L'inaptitude peut-elle justifier un licenciement ?

Aucun salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de son état de santé ou de son handicap.

La hiérarchie est chargée dans le champ de ses attributions et dans le cadre des délégations qui lui sont consenties de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents dont il a la charge.

La responsabilité pénale :

L'inobservation d'une règle de sécurité peut engager la responsabilité pénale d'un fonctionnaire.

La loi prévoit en effet qu'il y a délit :

- En cas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui ;
- En cas d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation soit de prudence, soit de sécurité prévue par la loi ou le règlement.

Selon l'article 222-33-2 du code pénal, un supérieur hiérarchique qui vous mettrait sous pression afin de vous obliger à ne pas respecter vos aménagements médicaux, serait susceptible d'être traduit en justice pour aggravation volontaire de votre état de santé.

L'auteur d'agissements ayant pour conséquence d'altérer la santé physique ou mentale est puni d'un emprisonnement et de 15000 € d'amende.

JCH.

Sommet Social du 18 janvier 2012... Un rendez-vous pour quoi faire ???

2 884 000, c'est le nombre de demandeurs d'emploi qui ont été indemnisés lors du dernier recensement, soit le plus haut niveau depuis 1999 !!!

Un énième sommet social, alors que la « crise » a détruit 800 000 emplois industriels, 150 000 emplois de fonctionnaires ont été supprimés...

La France s'enfonce dans la récession, alors que les syndicats, la CGT en tête, demandent la revalorisation du SMIC à 1700 euros...

En effet, le SMIC à 1700 euros c'est de la consommation, du pouvoir d'achat, donc de la croissance... Ce dont la France a le plus besoin en ce moment...

Le Président de la République va mettre en avant la TVA sociale, c'est faire un cadeau supplémentaire au patronat en réduisant les charges patronales, en les basculant sur la TVA sociale, que toute la population devra s'acquitter, en payant plus chère les produits de premières nécessités entre autres...

Les président Sarkozy a déjà fait un énorme cadeau à ses partenaires du patronat l'année dernière en supprimant la Taxe professionnelle, cette taxe, qui était, une manne non négligeable pour les finances locales...

**Ce sommet social ne doit pas être, le
sommet des riches !!!**

Bilan des signalements établis au registre hygiène et sécurité par notre syndicat...

L'existence et la mise en place du registre hygiène et sécurité au sein des services découlent de l'article 43 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail dans la fonction publique territoriale.

La répartition de nos signalements...

Service	Secteur	Nombre de signalements établis par la CGT-ASPS
Cimetières (CIM)	Auteuil	1
CIM	Bagneux	-
CIM	Pantin	4
CIM	Thiais	6
Total CIM		11
Service d'exploitation des jardins (SEJ)	1-2-3-4	-
SEJ	5-6-7	7
SEJ	11	7
SEJ	12	19
SEJ	13	-
SEJ	14	9
SEJ	15	8
SEJ	16	7
SEJ	17	-
SEJ	18	1
SEJ	19	-
SEJ	20	6
Total SEJ		64
Total CIM/SEJ		75

75 signalements établis par la CGT-ASPS ont été envoyés accompagnés d'un courrier au bureau de prévention des risques professionnels et copie au chef de division concerné.

La nature de nos signalements...

- Exiguïté, maintenance et insalubrité des locaux.
- Absence d'une réglette pare-vent.
- Absence d'un film teinté sur les fenêtres.
- Absence de vestiaires individuels.
- Nuisances olfactives dues à la proximité des toilettes.
- Extincteurs non fixés.
- Moyen de communication : Téléphone fixe, émetteurs-récepteurs.
- Panneau d'affichage syndical.
- Des signalements ont été établis sur l'activité de manipulation des conteneurs à poubelle faite au jardin de Reuilly par les agents de la surveillance.

En ce qui concerne les objets des signalements...

- 43 griefs (38%) concernent les locaux sociaux et kiosques de garde pour des problèmes le plus souvent d'aménagement des espaces ou d'état sanitaire des lieux.
- 37 griefs (32%) concernent l'environnement de travail, en général des incivilités (dégradations des équipements, présence de détritus, de déjections) ou la présence de rats.
- 20 griefs concernent la dotation vestimentaire, les équipements de protection individuelle, les matériels ou les véhicules.
- 10 griefs (9%) concernent la problématique des agressions.

Notre syndicat CGT-ASPS continuera ce travail de signalements partout où cela sera nécessaire.

Nous vous invitons également à nous contacter si vous constatez des anomalies sur votre lieu de travail.

Travailler plus pour gagner plus ??? Quand les fonctionnaires arrondissent leurs fins de mois dans le privé...

D'après un article paru dans les médias, il semblerait qu'entre 2009 et 2010, les demandes afin de cumuler un emploi dans le public et le privé ont bondi de 60%...

Face aux difficultés à « joindre les deux bouts », aux augmentations incessantes des produits de premières nécessités, les fonctionnaires sont de plus en plus attirés par un cumul de leur emploi avec une activité du secteur privé...

En effet, quelque 2500 agents auraient sollicités cette possibilité en 2010 soit une hausse de près de 60% par an, selon un rapport officiel dévoilé par Les Echos le jeudi 29 décembre 2011...

Il semblerait qu'en 2010, la Commission de déontologie de la Fonction publique aurait été saisie de 3386 dossiers pour l'ensemble de la Fonction publique (Etat, Territoriale et Hospitalière) qui regroupe 5,3 millions d'agents. Plus des deux tiers correspondraient à des demandes de cumul d'activités...

Le nombre de demandes multiplié par 20 !!!

En 2007, la commission a examiné 115 dossiers dans les trois secteurs, ce nombre a donc été multiplié par 20 en 2010...

Il est, tout de même, à retenir que le « succès du statut d'auto-entrepreneur » a fortement contribué à cette augmentation...

Pourquoi une telle augmentation de demandes de cumul d'emplois ???

Tout simplement parce que nos salaires ne nous permettent plus de vivre dignement, parce que les loyers prennent une « bonne » partie de notre budget, parce que l'énergie fait des bonds comme un kangourou, parce que le secteur alimentaire a besoin de faire plus de profit, etc....

Aujourd'hui, de plus en plus de fonctionnaires n'ont plus les moyens de se loger, alors ils

dorment où ils peuvent, dans leurs véhicules, dans des hôtels sociaux ou bien dans la rue...

Aujourd'hui, de plus en plus de fonctionnaires ne partent en vacances que par le défilé incessant des publicités qui « fleurissent » les stations de métro, les rues et le paysage télévisuel...

Aujourd'hui, de plus en plus de fonctionnaires travaillent plus pour gagner moins... Effectivement, lorsque l'on « rabote » la Fonction publique le même travail reste à faire...

Aujourd'hui, de plus en plus de fonctionnaires issus de la classe ouvrière ne verront pas grand-chose de leurs retraites...

Aujourd'hui, de plus en plus de fonctionnaires se suicident car trop de pressions, pas assez de reconnaissance, trop de travail, pas assez de salaire...

Le SMIC à 1700 euros !!!

La CGT demande une réévaluation du SMIC à 1700 euros mensuel afin que chacun puisse vivre dignement du fruit de son travail, afin de relancer notre pouvoir d'achat, afin que nous puissions nous loger dans de bonnes conditions, tout simplement afin de VIVRE !!!

Des effectifs supplémentaires !!!

La CGT demande du personnel supplémentaire partout où cela est nécessaire afin de pouvoir fournir un service de qualité, afin que nous puissions travailler dans de bonnes conditions, afin de préserver un service public qui s'effrite...

La fonction publique se meurt, le personnel est de plus en plus écoeuré par le manque de considération que l'on a envers eux...

Et je finirais par cette citation :

« Lorsque les roses prennent feu, c'est le début de la révolution »...

DG.

Tracts et journaux...

La diffusion...

La diffusion des publications et tracts syndicaux s'effectue dans l'enceinte de l'entreprise (L. 412-8 du C. du trav.). Cette expression libre vise les cours et halls d'entrée des entreprises, mais aussi les portes d'entrée, les locaux et postes de travail. La diffusion à l'entreprise doit être effectuée, autant que possible, dans des endroits où sont rassemblés les travailleurs.

Un employeur ne peut pas fixer unilatéralement l'endroit où la distribution doit avoir lieu.

La législation relative à la distribution des tracts est totalement inadaptée aux « nouvelles » technologies de l'information et de la communication. Ce qui n'empêche pas, dans la pratique, l'utilisation de ces technologies par les syndicats pour la diffusion des tracts (notamment de la messagerie électronique). De plus en plus d'accords collectifs sont négociés à ce sujet.

Moment de diffusion...

La loi prévoit que la diffusion des tracts et publications s'effectue aux heures d'entrée et de sortie du travail. Cela concerne les moments de passage du personnel qui précèdent le début du travail et ceux qui suivent la sortie. En principe, à défaut d'accord plus favorable, la distribution ne peut avoir lieu pendant le temps de travail. La Cour de cassation applique strictement cette règle. Par exemple, le fait de déposer des tracts sur le bureau de personnels absents en dehors des horaires de travail tandis qu'une autre partie a été distribuée au personnel d'un service ayant commencé le travail depuis une demi-heure, n'est pas conforme aux exigences légales sauf existence d'un usage dans l'entreprise (Cass. Soc. 27 mai 1997, Syndicat Dassault Falcon service).

Droit de diffusion...

Le droit de diffusion appartient aux syndicats représentatifs au niveau national ou dans l'entreprise.

Tout salarié, syndiqué ou non, militant ou sympathisant, peut vendre des journaux ou distribuer des tracts. Ce droit n'est pas limité aux seuls délégués syndicaux.

Les élus du personnel et délégués syndicaux peuvent cependant distribuer du matériel syndical, pendant leurs heures de délégation, dès lors que cette distribution a un rapport avec la mission des intéressés.

Contenu des textes diffusés...

Le contenu des publications et tracts, est librement déterminé par l'organisation syndicale et n'est pas soumis à l'obligation de transmission au chef d'entreprise, à moins qu'elles ne fassent l'objet d'un affichage.

Depuis l'élargissement en 1982 de leur champ d'expression, les syndicats peuvent notamment s'exprimer sur des problèmes politiques, économiques et sociaux.

L'article L. 412-8 du Code du travail autorise, la diffusion de ces documents de nature syndicale et la notion d'intérêts moraux dans la définition de l'objet des syndicats permet à ceux-ci des communications très variées.

Il est, en effet, impossible de séparer les problèmes sociaux de la politique économique du gouvernement. Les syndicats doivent pouvoir s'exprimer librement pour informer les travailleurs. Selon la jurisprudence, le syndicat peut défendre les intérêts idéologiques des membres de la profession, y compris dans des domaines ou les préoccupations d'ordre professionnel et d'ordre politique sont imbriquées.

L'administration profite de l'isolement des Agents d'Accueil et de Surveillance sur leurs lieux de travail pour mieux les exploiter...

A cause du manque d'effectif réel et non budgétaire :

- Les plannings modifiés sans concertation avec l'agent !
- Les RH déplacés en toute illégalité !
- La mauvaise répartition des CA sur la période estivale !
- La difficulté de disposer des RTT placés sur le compte épargne temps !
- Le manque d'équité des jours fériés travaillés !
- Les prises de repas dans des conditions précaires !
- Malgré les efforts faits, les vestiaires toujours hors normes !

L'insécurité progresse, conséquence du manque d'effectif dans les parcs et jardins :

- Les AAS obligés de travailler seul, isolé dans les jardins !

- Les problèmes de communication avec le CVO augmentent cette insécurité !

En plus de tout ça, l'administration rajoute de l'huile sur le feu :

- L'effectif des AAS diminue malgré l'augmentation de la superficie des jardins !
- Les salaires de misère pour compenser le gaspillage et le profil !

Avis à tous les Agents d'Accueil et de Surveillance :

- Sortez de votre isolement !!!
- Unifions-nous afin de nous faire entendre !!!
- Sortons de l'oppression !!!

Les AAS doivent se faire respecter !

JCH.

Fête des jardins, peau de chagrin !!!

C'est avec une grande amertume que notre organisation syndicale constate que cette manifestation est une fois de plus accordée aux mêmes AAS, créant, par ce fait, un sentiment de favoritisme au sein d'une même brigade...

Certaines divisions, ainsi que la DEVE, elle-même, ne favorisent pas l'équité. Sous des prétextes fallacieux d'organisation de service, la DEVE nous fait comprendre que le choix des participants s'effectue en fonction des compétences des AAS à gérer la tenue d'un stand...

Les agents apprécieront cette largesse d'esprit qui semble discriminer le personnel entre eux...

1°) Le syndicat CGT-ASPS exige l'application du changement de roulement chaque année (pour les agents volontaires) afin de faire participer l'ensemble des agents d'une même brigade !!!

2°) Le syndicat CGT-ASPS exige le paiement de la prime de 125 euros pour tous les agents ayant travaillé le samedi de la fête des jardins sur leur roulement !!!

3°) Le syndicat CGT-ASPS exige que les AAS hors roulement touchent la même rémunération que le personnel ouvrier, à savoir 2 X 125 euros et deux jours de récupération... A travail égal, salaire égal !!!

Echange des tickets CESU 2011...

Vos tickets CESU garde d'enfants de moins de 3 ans de l'année 2011 sont valables jusqu'au 31 janvier 2012. Si, à cette date, vous n'avez pas utilisé la totalité de vos tickets CESU 2011, vous pouvez vous procurer le bordereau de retour qui vous permettra d'échanger vos titres de l'année 2011 en titres 2012, valables jusqu'au 31 janvier 2013. Le bordereau est accessible directement sur IntraParis, rubrique Action Sociale, ou auprès de votre UGD.

Pour procéder à l'échange, vous devez impérativement retourner, avant le 29 février 2012, le bordereau complété, accompagné de vos tickets CESU 2011 inutilisés. Toute demande ultérieure ne pourra être prise en compte.
Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le secteur juridique de notre syndicat.

Planning des formations syndicales de la CGT-ASPS pour l'année 2012...

- Jeudi 26 janvier.
- Lundi 13 février.
- Lundi 26 mars.
- Jeudi 05 avril.
- Vendredi 25 mai.
- Jeudi 28 juin.
- Jeudi 20 septembre.
- Jeudi 18 octobre.

- Jeudi 29 novembre.
- Jeudi 13 décembre.

Nous vous rappelons que les formations sont soumises aux nécessités de service.

Planning des Commissions Exécutives de la CGT-ASPS pour l'année 2012...

- Mardi 24 janvier.
- Mardi 28 février.
- Mardi 27 mars.
- Mardi 24 avril.
- Mardi 22 mai.
- Mardi 26 juin.
- Mardi 24 juillet.
- Mardi 28 août.
- Mardi 25 septembre.

- Mardi 23 octobre.
- Mardi 27 novembre.
- Mardi 25 décembre.

Nous vous rappelons que les autorisations spéciales d'absence pour les Commissions Exécutives ne sont pas soumises aux nécessités de service.

Permanences du syndicat CGT-ASPS (19, rue du Renard – 75004 Paris -)...

- Mardi 31 janvier.
- Mardi 07 février.
- Vendredi 10 février.
- Mardi 14 février.
- Vendredi 17 février.
- Mardi 21 février.
- Vendredi 24 février.
- Mardi 06 mars.
- Vendredi 09 mars.

- Mardi 13 mars.
- Vendredi 16 mars.
- Mardi 20 mars.
- Vendredi 23 mars.
- Vendredi 30 mars.

**Dans la mesure du possible, veuillez nous contacter pour tout rendez-vous.
Tel : 01.53.01.41.54**

Verres d'amertume...

*Pendant que la planète se suicide,
A coup de conflits intergalactiques,
Alors que les puissants, eux décident,
Taxe carbone, plus d'ozone et guerres climatiques.*

*Pendant ce temps là, je bois des verres d'amertume,
Bien planqué au cœur des bars les plus noirs,
Mais je m'en fous, je bois des verres d'amertume,
Et je vomis mes rancœurs sur le cœur des trottoirs...*

*Pendant qu'il y a mi-monde qui crève la dalle,
Quelques sirènes humanitaires, médiatisées,
Gonflent l'orgueil d'un cerveau végétal,
Assit devant les nouvelles d'un journal télévisé.*

*Pendant ce temps là, je bois des verres d'amertume,
Bien planqué au cœur des bars les plus noirs,
Mais je m'en fous, je bois des verres d'amertume,
Et je vomis mes rancœurs sur le cœur des trottoirs...*

*Pendant que les bourgeois se protègent,
A grands coups de bouclier fiscal,
Sur les ruines d'un taux qui s'achève,
Dans les poches d'actionnaires, milliards, un détail.*

*Pendant ce temps là, je bois des verres d'amertume,
Bien planqué au cœur des bars les plus noirs,
Mais je m'en fous, je bois des verres d'amertume,
Et je vomis mes rancœurs sur le cœur des trottoirs...*

*Pendant que des frères meurent dans les rues,
Sous les regards impassibles d'une population dépressive,
Calmée avec du Prozac de mauvais cru,
C'est normal, sous le bitume cérébral, les âmes sont grises...*

*Pendant ce temps là, je bois des verres d'amertume,
Bien planqué au cœur des bars les plus noirs,
Mais je m'en fous, je bois des verres d'amertume,
Et je vomis mes rancœurs sur le cœur des trottoirs...*

*Oniric...
(Texte déposé).*

Histoires d'en rire...

Fillon est dans un avion...

Fillon est dans un avion, soudain le moteur explose...

Une seule solution pour sauver sa peau, sauter en parachute !!! Malheureusement, dans sa précipitation, il oublie le parachute et le voilà, tombant comme un caillou vers le sol à 250km/h...

Soudain, le défunt Président, François Mitterrand lui apparaît et lui dit : « François, crie vive le PS et tu seras sauvé ». Fillon refuse, « ça ne va pas non ??? ».

Mitterrand revient encore et dit : « Fillon, regarde le sol, comme il se rapproche vite ; crie vive le PS et tu seras sauvé ». Fillon refuse toujours, mais à 100 mètres du point d'impact fatal, il hurle de toutes ses forces : « VIVE LE PS !!! ».

Mitterrand le prend alors par-dessous les aisselles et le dépose délicatement sur le sol. L'émotion est telle que Fillon tombe dans les pommes...

Quand il se réveille enfin, Mitterrand a disparu, mais Sarkozy est là, qui le regarde méchamment et qui lui dit : « Non seulement tu dors pendant les réunions, mais en plus tu gueules des conneries !!! »...

Quelle différence y a-t-il entre un morpion et un politicien ???

Il n'y en a pas, car tous deux adhèrent aux « parties » !!!

Comment appelle t'on la maladie qui consiste à gesticuler toute la journée, parler pour ne rien dire et mentir tout le temps ???
La politique !!!